

DÉLIBÉRATION N°2025-01

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	30
Membres présents ayant voix délibérative :	23
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	3
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

- Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026 (COMP) établi entre Nîmes Université et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 09 janvier 2025

Le président de Nîmes Université

Benoit ROIG



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024 – 2026





Université de Nîmes

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026

Entre

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par

Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part

et

L'Université de Nîmes, représentée par

Benoît Roig, président de l'université

d'autre part

Article 1 : Objet du contrat

Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) est conclu entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'université de Nîmes pour une durée de trois ans.

Il a pour objet la contractualisation de la stratégie de l'établissement sur quatre politiques publiques ministérielles prioritaires (pilotage et transformation de l'offre de formation, transition écologique et développement soutenable, recherche et innovation, bien-être et réussite des étudiants), ainsi que sur l'amélioration du pilotage de l'établissement et l'affirmation de sa signature.

Ces six objectifs sont déclinés en actions programmées dans le COMP, assorties d'indicateurs de performance.

Article 2 : Engagements financiers et modalités de versement

Le montant programmé pour le COMP est de 558 000 € pour la période 2024-2026. Les versements s'effectueront ainsi :

- Une avance de 50% en 2024 ;
- Un complément de 30% en 2025 ;
- Un solde de 20% en 2026.

Le versement des crédits est conditionné à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées, selon la clé de répartition indiquée à l'article 4.

En cas d'atteinte partielle d'une cible, le montant des crédits effectivement versés au titre de l'objectif sera ajusté au prorata du niveau de réalisation effective de la cible.

Cela se traduira par un ajustement du solde ou par un abattement sur le premier versement du COMP suivant.

Article 3 : Modalités de suivi

Un dialogue annuel permettra de partager l'avancement des actions et, le cas échéant, d'ajuster les ambitions et les financements du COMP au cours de la période.

A la fin de la période, un bilan précis sera réalisé sur l'ensemble du COMP et sur chacune des actions. Il sera partagé entre l'Etat et l'établissement et servira de base au calcul du solde du COMP.

Article 4 : Plan d'action détaillé

		Indicateurs / Jalons	Valeur initiale	cible 2026	Part du financement conditionnée à l'atteinte de l'objectif
Pilotage de l'offre de formation					31%
●	Transformer l'offre de formation pour augmenter la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants (cible d'étudiants impactés par la transformation : 1 000)	● Nombre de formations transformées parmi les moins performantes	0	6	
●	Piloter l'offre de formation	● Nombre d'étudiants en alternance dans les formations concernées	125	225	
●	Investir la formation dans le domaine du vieillissement et de l'autonomie.	● Nombre de formations créées (à moyen constant)	0	3	
Recherche et Innovation					29%
●	Soutenir les chercheurs à l'international par la création d'une "Cellule Europe" et renforcer la politique ERC de l'établissement	● Nombre de projets Européens déposés	2	6	
Transition écologique et développement soutenable					
●	Former les étudiants de 1er cycle aux enjeux TEDS	● Part des étudiants de 1er cycle recevant un enseignement socle sur la TEDS	0%	100%	
Bien-être et réussite des étudiants					40%
●	Mettre en place un guichet unique de l'aide à l'étudiant	● Nombre d'étudiants orientés par le guichet unique	0	300	
●	Développer la pratique de l'activité physique en lien avec la santé au sein de la Maison Sport Santé	● Nombre d'étudiants accompagnés dans le dispositif Sport-Santé	0	100	
Gestion et pilotage					
●	Mettre en œuvre le transfert de la gestion de l'antenne de Mende de l'université de Perpignan vers l'université de Nîmes (cf. Annexe du COMP)				

« Signature de l'établissement »

L'université de Nîmes est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, pluridisciplinaire hors santé, créé en 2007 sous statut expérimental et pérennisé en 2012. C'est une université à **vocation professionnalisante**. Elle propose une offre de formation en lien avec les filières professionnelles, notamment *via* l'apprentissage.

L'université est également **ournée vers son territoire** et met la réussite et l'insertion des **étudiants au cœur de son action**. Elle développe de nombreux dispositifs d'aide à la réussite et des initiatives visant à enrichir la vie sociale et l'expérience étudiante.

Enfin, l'université s'est développée en recherche au travers de deux axes identitaires : **la gestion des risques et des vulnérabilités** d'une part, **et le design social** d'autre part. Ces axes lui permettent de trouver son originalité et sa place au niveau régional et national.

L'université de Nîmes est un acteur majeur du développement économique, culturel et social de son territoire. Elle est en interaction constante avec les acteurs locaux, notamment les entreprises, les collectivités territoriales et les associations. Elle participe à la formation des futurs professionnels du territoire et contribue au développement de la recherche et de l'innovation. Elle est également un lieu de culture et de vie sociale, qui contribue à l'attractivité du territoire.

Le contrat quinquennal de l'Université de Nîmes définit cinq axes prioritaires :

- Le développement de l'université par la recherche, notamment autour de ses deux thèmes fédérateurs.
- La formation et la réussite étudiante, grâce à un accompagnement et une innovation permanents.
- L'université au cœur de son territoire.
- Une gouvernance affirmée et de qualité.
- Une participation active à la politique de site.

Un élément important de la stratégie de l'université est sa capacité d'anticipation, de réaction et d'adaptation dans un monde en perpétuel mouvement. L'université a vu ses efforts récompensés au cours des dernières années. Dans le domaine du numérique par exemple, l'université a initiée une transition depuis 2019. En s'appuyant notamment sur l'expérience acquise au cours de la période COVID, l'université a su prouver sa capacité à être un **démonstrateur numérique** dans l'enseignement supérieur. Elle a ainsi été lauréate de **l'AAP DemoES**. Concernant sa vocation professionnalisante (particularité statutaire de l'université) et sa trajectoire en faveur des formations axées métiers (en apprentissage ou en formation continue) l'université a été lauréate de **l'AAP ASDESR** sur la partie **formation tout au long de la vie**. Enfin, sa dynamique en faveur de son territoire via sa recherche, sa formation et son attachement aux étudiants ont valu à l'établissement d'être lauréat de **l'AAP ExcellencES** sous toutes ses formes (PIA 4) avec un projet ambitieux tourné vers les **vulnérabilités de son territoire**. Ce projet, d'une durée de huit ans, fédère autour de l'université un panel de partenaires académiques, associatifs et socio-professionnels. Il doit conduire à une transformation de l'université en **établissement public expérimental** avec les partenaires académiques (dont des EPLE).

L'université a toujours rempli les objectifs négociés dans le cadre du dialogue stratégique de gestion et du dialogue de performance. Tous les moyens obtenus ont été affectés aux projets (vie étudiante, développement durable, précarité, recherche et innovation) et aux recrutements. Ces objectifs convergeaient avec les politiques publiques du ministère.

Pour ce premier COMP, il est attendu de l'établissement des projets pluriannuels, ambitieux et transformants sur les différents axes ministériels avec des crédits non permanents et sur la base de 0,8% de la SCSP. L'université ne présente des actions que dans trois des objectifs proposés, ceux correspondants aux missions premières de l'université, à savoir la formation, la recherche et la vie étudiante.

Description et contextualisation de l'objectif

L'université de Nîmes est dotée d'une offre de formation d'une cinquantaine de diplômes selon deux catégories : des formations généralistes couvrant les grands secteurs disciplinaires hors santé; des formations plus spécialisées, souvent dites de niche et répondant aux besoins des milieux professionnels et du territoire. Ces dernières sont pour plus des deux tiers ouverts à l'apprentissage (licences professionnelles, masters professionnels ou diplômes d'université).

La typologie des étudiants est particulière à l'université de Nîmes. L'université accueille en première année entre 55 et 60% de boursiers (la moyenne au niveau national est de 40%) dont plus de 30 % échelon 5 et plus (40% à la rentrée 2023-2024). En moyenne 55% des L1 sont des néo bacheliers. Environ 30% (20% au niveau national) des primo-entrants proviennent de bacs technologiques (15 à 20%) et professionnels (10 à 15%). Enfin, le Gard est le 7^{ème} département de France au niveau du taux de pauvreté, le 3^{ème} métropolitain.

Le tableau ci-dessous indique les principaux indicateurs de réussite des deux dernières années.

	Taux de présence aux examens (L1)	Taux de réussite en L1 sur tous les inscrits (primo-entrants et néo bacheliers)	Taux de réussite en L1 sur les présents aux examens	Taux réussite au diplôme (L3)	Taux réussite LPro
21-22	54% (31 à 76% selon les filières)	35% (17 à 59% selon les filières)	62% (46 à 94% selon les filières)	86%	84%
22-23	54% (29 à 68% selon les filières)	35% (12 à 49% selon les filières)	65% (39 à 86% selon les filières)	83%	86%

Si les taux de réussite calculés sur l'ensemble des L1, incluant les néo-bacheliers et les primo-entrants, restent modestes, il peut s'expliquer, en partie, par la provenance des étudiants et le taux de présence aux examens. La réussite au diplôme (L3) et en licence professionnelle est, quant à elle, conforme aux moyennes nationales.

Les données « SIES » indiquent à 35% le taux de réussite en 3 ou 4 ans des néo-bacheliers, ce qui montre bien que les étudiants passant la première année parviennent à réussir.

Certaines filières ont été identifiées comme étant particulièrement touchées par l'absentéisme en L1. Afin de réagir à cette tendance, des demandes de diminution des capacités d'accueil ont été formulées à plusieurs reprises, mais refusées par les autorités compétentes.

De plus, un paramètre intéressant est également à considérer. En moyenne 33% des étudiants ayant échoué redoublent, 15% se réorientent mais surtout 25 à 30% sortent de l'enseignement supérieur. Cette dernière donnée est supérieure de près de 10 points à la moyenne nationale et doit être mise en relation avec l'absentéisme et le taux de réussite observés.

En matière d'insertion, des enquêtes sur les 4 dernières années indiquent que le taux d'insertion des masters est en moyenne de 93% (80% de répondants) et celui des licences professionnelles est de 94,5% (76% de répondants). De plus, 95% étudiants diplômés se déclarent insérés dans leur domaine de formation et à leur niveau de diplôme.

Par ailleurs, face à un environnement socio-professionnel et étudiant mouvant, l'offre de formation de l'université de Nîmes doit rester en constante évolution, tout en tenant compte des difficultés exposées ci-dessus (profil des étudiants, absentéisme, taux de réussite en L1) pour permettre une meilleure réussite et accentuer les excellents résultats d'insertion. À cette fin, le pilotage de l'offre de formation est dicté depuis plusieurs années par les principes suivants :

- **Répondre à la demande toujours croissante des néo-bacheliers** et primo-entrants en L1 en maintenant les 11 licences générales mais en revoyant, pour certaines d'entre elles les capacités d'accueil à la baisse. De nouvelles discussions avec la tutelle devront avoir lieu. De plus, ces licences générales font l'objet régulièrement d'ajustements dans leur contenu en fonction de l'évolution des domaines de compétences à acquérir et sur les avis des conseils de perfectionnement. Ainsi l'établissement se donne la possibilité de création de parcours spécifiques. En revanche, compte tenu du faible taux d'encadrement, l'université ne privilégie pas la création de nouvelles licences générales à fort effectif ; les dernières (STAPS) ayant été créées en 2018.

- **Répondre aux besoins du monde socio-professionnel** et des nouveaux métiers par la création de nouvelles formations. Le choix se porte préférentiellement sur les licences professionnelles, les masters ou les diplômes d'université. Depuis 2019, un parcours de licence professionnelle (analyse chimique), trois masters (métiers de l'optique, histoire vivante, management des risques) et quatre diplômes d'université (cybersécurité, laïcité et médiation, secrétariat de mairie, soutien à la parentalité) ont été ouverts. Toutes ces formations ont fait l'objet d'une étude préalable du besoin ou de demandes de secteurs professionnels.

- **Mettre en sommeil** de manière temporaire ou définitive toute formation en manque d'attractivité, attirant moins de dix étudiants sur deux années consécutives. L'établissement donne la possibilité de retravailler le contenu, le format. En 2022, la licence professionnelle « métier du textile » a été fermée (réouverte après une reconfiguration en 2023). En

2023, la licence professionnelle « management des organisation », la licence professionnelle « œnotourisme » et le parcours environnement de la licence générale science de la vie ont été mises en sommeil. En 2024, le M1 MEEF arts appliqués ne sera pas ouvert.

- **Ouvrir toute nouvelle formation à moyen constant et en autofinancement**, par exemple en fermant une formation du même domaine disciplinaire (ce fut le cas lors de l'ouverture du master histoire vivante concomitante de la fermeture de la licence professionnelle médiation du patrimoine en 2021)

- **Ouvrir systématiquement en alternance** les licences professionnelles et les masters.

Enfin, dans un avenir proche, il est prévu d'approfondir le travail **en amont avec les lycées** pour mieux préparer les élèves à l'entrée à l'université et à leur réussite en L1. Dans le cadre de l'EPE en cours de structuration, il s'agira de viser le lien entre les spécialités du baccalauréat et les licences de l'université, la sensibilisation à la méthodologie universitaire notamment en organisant des journées d'insertion, des universités d'été, ou des modules numériques de remise à niveau.

Dans ce contexte, plusieurs ouvertures de formations sont prévues au cours des trois prochaines années (calendrier donné à titre indicatif) :

- **Rentrée 2024**

- Une licence professionnelle « **Droit de l'immobilier** » correspondant à la nécessité de formation complémentaire des étudiants de BTS pour être compétitifs dans des domaines autres que les agences immobilières (syndic, gestion de patrimoine, etc.).

- Une licence professionnelle « **Mandataire judiciaire** : protection juridique de personnes adultes sous tutelle » correspondant à la transformation d'une certification en diplôme et le besoin important de formation continue (une centaine de professionnels uniquement dans le département du Gard).

- Un diplôme d'université en **criminalistique** en lien avec le laboratoire central de la gendarmerie nationale pour la formation d'experts de divers domaines liés à la criminologie, la fraude et l'authenticité.

- **Pour les rentrées 2025 et 2026**: l'établissement renforcera sa stratégie de développement des parcours en master et/ou DU dans des métiers d'avenir ou en tension. Il ouvrira notamment des formations dans le domaine du **numérique** ou **de l'aide à la personne**. Ces deux domaines seront à court terme clairement en difficultés de recrutement, notamment en Occitanie, comme indiqué dans la note de la DARES et France 2030 des métiers en tension en Occitanie. Sont d'ores et déjà en cours de réflexion, un master en **activité physique adaptée santé** (APAS), un master dans le domaine de la **prévention et de santé** ou encore des diplômes d'université pour les **coordinateurs de soin**, ou les **aides à domicile**.

Identification des filières où l'insertion dans l'emploi et/ou la réussite étudiante n'est, aujourd'hui, pas satisfaisante, afin de moduler les capacités d'accueil, en identifiant les causes de l'échec et les moyens permettant de le limiter

Comme indiqué précédemment, en 2021-2022, le taux de réussite en 3 ou 4 ans calculé sur le nombre de néo-bacheliers inscrits est de 35%. Ce taux passe à 62% si l'on considère le nombre de néo-bacheliers se présentant à l'examen. En revanche, le taux de réussite au diplôme, en L3 ou LPro, est supérieur à 80%.

Sur la base des inscrits, UNimes note une disparité de réussite entre les filières (variation entre 12% pour l'AES à 49% en STAPS) mais surtout en fonction du baccalauréat. En effet, toujours sur la base des inscrits, le taux de réussite est de 44% pour les étudiants issus d'un bac général, 18% issus d'un bac technologique et 8% issus d'un bac professionnel. Ces taux passent, sur la base des présents aux examens, à 64% pour les étudiants issus d'un bac général, 32% issus d'un bac technologique et 41% issus d'un bac professionnel.

Ainsi, une réflexion a été lancée sur le taux de réussite en première année de licence générale, qui est faible, quelle que soit la filière, comme dans toutes les universités et ce malgré les dispositifs (oui-si notamment) mis en place. Les raisons sont notamment le taux d'abandon (ou absentéisme), une mauvaise orientation, un manque de préparation à l'enseignement supérieur ou encore un lien faible avec l'enseignement secondaire. Le rapprochement, dans le cadre de l'EPE, avec des EPLE devrait permettre d'expérimenter des dispositifs et des initiatives visant à améliorer la réussite des néo-étudiants. Il est nécessaire également d'avoir de nouvelles discussions sur la réduction des capacités d'accueil de certaines filières.

Liste des Formations

A – transformée (ouverture rentrée 2024)

Licence pro œnotourisme en alternance

B – créées (ouverture rentrée 2024)

Licence pro immobilier (20 à 25 étudiants)

Licence pro mandataire juridique de la protection des personnes (20 à 25 étudiants)

Licence SV parcours environnement et transition (40 à 50 étudiants)

C – non ouvertes

Parcours environnement (L3) de la licence science de la vie (rentrée 2023)

Licence pro œnotourisme en initial (rentrée 2023)

Licence pro Management des organisations (rentrée 2023)

Master MEEF arts appliqués M1 (rentrée 2024)

Nombre d'étudiants qui seront accueillis en régime permanent dans de nouvelles filières

Les prévisions montrent un potentiel d'augmentation de 4% par an du nombre d'étudiants ; augmentation due aux nouvelles formations créées.

Articulation avec l'AMI CMA

Au cours de la période couverte par le COMP, l'université investira la formation dans le domaine du **vieillessement et de l'autonomie**. Cette thématique n'est pas incluse pour l'instant dans les priorités de l'AMI CMA, alors que plusieurs rapports (INSEE 2023, Ageing European Network 2021) mettent en évidence le besoin de formation dans un domaine en progression en France et plus particulièrement dans certains territoires dont l'Occitanie.

Également, un projet de réponse dans le domaine du développement de la filière nucléaire en Occitanie est en préparation.

Engagement de transformation de formations moins performantes

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, l'établissement s'engage à transformer une partie de son offre pour améliorer la performance des mentions moins performantes notamment en matière de réussite, de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle, sur la base de la liste suivante :

- LG Psychologie
- LG Science de la vie
- LG Histoire
- LP œnotourisme
- M Droit des collectivités territoriales
- M Droit des affaires

Décrire succinctement l'objectif, son contexte et sa mise en œuvre

La recherche à l'université de Nîmes est axée sur deux thèmes prioritaires : la **gestion des risques et le design social**, portés par quatre unités propres de recherche, une équipe interne et une jeune entreprise universitaire. Une particularité de ces thèmes est la transversalité et les approches pluri et transdisciplinaires qu'ils déploient.

L'université de Nîmes positionne la recherche comme un moteur de son développement : développement de la notoriété, de la visibilité internationale mais également développement des partenariats et des ressources propres. À l'échelle de l'établissement, les moyens consacrés à la recherche sont importants (près de 1,2M€/an en moyenne) tant en investissement qu'en fonctionnement. De plus, l'université s'est dotée, en septembre 2023, d'un bâtiment recherche neuf (16M€, financement CPER) de 2600m² dont près de 1700 m² de surfaces de laboratoire équipées de matériels scientifiques de haut niveau. L'université a été lauréate de la vague 3 du PIA4 ExcellenceS sous toutes ses formes avec le projet GARDENER. Ce projet vise à lutter contre tous les types de vulnérabilités (climatique, environnementale, économique, sociale, démographique etc.) afin de prévenir les risques pour les populations et la société. Le projet prévoit notamment la création d'un **institut interdisciplinaire de recherche sur les risques et la société** qui ambitionne de devenir une référence internationale dans le domaine. Les financements obtenus par cet appel à projet permettront de financer des investissements et des moyens de fonctionnement, qui **ne sont donc pas demandés dans ce COMP**.

Cependant, si la recherche de l'université trouve une résonance et une reconnaissance au niveau local et national avec une réussite satisfaisante aux différents appels à projet régionaux et nationaux, les résultats au niveau international (en particulier européen) restent limités. Actuellement, si certains chercheurs parviennent à être partenaires de projets européens, ils ne peuvent en être coordinateur.

L'université a positionné l'ouverture à l'international, notamment via la recherche, comme l'un des objectifs stratégiques du contrat pluriannuel 2021-2026 (Axe 2 objectif 3). Elle s'est structurée pour faire progresser ses chercheurs et les faire monter en compétence sur les réponses aux appels à projets : création d'une direction de la recherche en 2022, mise en place d'évaluations internes des propositions, mise en place de cellules projets, appel à des prestataires extérieurs, ou encore incitation à l'inscription des EC dans des groupes d'experts. Cette démarche a montré son efficacité sur les AAP nationaux et locaux. Le niveau Européen est quant à lui plus complexe. Il faut être en mesure (1) d'**effectuer une veille régulière** des sujets porteurs, (2) d'**initier et de maintenir un lien** avec des partenariats internationaux afin d'être en capacité (3) d'**être promoteur** de projets en tant que coordinateur (sur les AAP conventionnel, voire des ERC).

L'université a réussi à être partenaire de trois projets européens ces dernières années et ce, dans un contexte très défavorable aux enseignants-chercheurs pour développer leur recherche (double service d'enseignement pour la plupart, faible proportion de chercheurs confirmés (20% soit 17 professeurs d'université)).

Pour aller plus loin et viser des objectifs ambitieux au niveau européen (ERC par exemple, coordination de projet), les EC doivent bénéficier d'un appui et d'un accompagnement spécialisé et dédié au travers d'une « **cellule Europe** », spécifique, au sein de la direction de la recherche. Cette dernière permettra d'apporter une aide aux enseignants-chercheurs dans l'identification des appels à projets pertinents, dans l'aide au montage administratif des projets, dans la proposition de projets alignés sur les priorités de l'Union Européenne ou encore dans les relations avec le réseau de partenaires internationaux indispensables à ce genre de projet. Dans ce dernier cas, le projet Gardener (PIA Excellences) constituera une avancée significative, au travers de l'institut interdisciplinaire de recherche ouvert sur la méditerranée et l'Europe.

Il est ainsi sollicité dans ce volet du COMP un soutien à la constitution de la cellule Europe.

Décrire succinctement l'objectif, son contexte et sa mise en œuvre

L'un des marqueurs forts de l'université est de mettre l'étudiant au centre de ses préoccupations. L'université déploie de nombreux dispositifs d'accompagnement des étudiants tant dans leurs études que dans leur vie étudiante : aide à la réussite, tutorat, orientation, égalité des chances, conditions d'étude, sport, culture, santé et précarité. L'ensemble de ces éléments sont reportés dans le schéma directeur de la vie étudiante, en cours de finalisation.

Compte tenu de la situation sociale de nombreux étudiants (plus de 50% de boursiers pouvant atteindre 65% en première année, dont 30 % échelon 5 et 6), l'université est fortement engagée depuis des années pour lutter contre la précarité, sous **TOUTES ses formes**. En effet, la précarité étudiante englobe diverses formes de difficultés auxquelles les étudiants peuvent être confrontés : financières, sociales, alimentaires, numériques, culturelles, de logement, de transport ou encore d'accès au soin, etc.

Pour chacune de ces difficultés, des dispositifs d'aide existent : à l'université ou auprès des partenaires de l'université. Par exemple, la précarité numérique ou de soin est gérée par l'université, les difficultés sociales par l'assistante sociale du CROUS, les problèmes de transport sont analysés par la ville, etc. En résumé, les étudiants se retrouvent perdus dans un dédale de structures pas toujours identifiées et ne parviennent pas toujours à trouver la réponse à leur problème. Il est donc primordial de simplifier la prise d'information de l'étudiant afin de lui proposer les solutions les plus adaptées à sa/ses difficultés.

C'est pourquoi, UNîmes propose la mise en place d'un **guichet unique de l'aide à l'étudiant**. Un service ouvert en continu qui centralisera les demandes des étudiants et les mettra en relation avec les services ou les partenaires concernés. Ce guichet est d'autant plus important dans la perspective de la création de l'EPE puisque le nombre d'étudiants considérés sera alors de près de 8000.

Décrire succinctement l'objectif, son contexte et sa mise en œuvre

Le rapport de Stéphane Braconnier (« Le sport : une ambition pour tous ») de février 2023 met en avant la place du sport dans les universités françaises. Il pointe notamment la disparité de la pratique sportive par les étudiants ainsi que la nécessité de valoriser le sport santé. En effet, selon le rapport, « *les étudiants restent en moyenne assis sept heures par jour, et en moyenne au moins huit heures devant un écran. Cette inactivité et ses dangers sont régulièrement pointés par les observateurs spécialisés chez les populations « jeunes » en général et sur les étudiants en particulier. Certaines campagnes de promotion des activités physiques tentent de pallier la réduction du temps passé à faire du sport au moment de l'entrée à l'Université* ».

La promotion de la santé par le sport est l'un des services de la vie étudiante à l'université de Nîmes. L'université a notamment instauré un pôle sport-santé-nutrition qui a pour but de développer la pratique sportive en lien avec la santé, le bien-être et la nutrition. Au sein de ce pôle, les équipes sportives et du service de santé étudiante (SSE) proposent un ensemble d'activités et d'ateliers alliant activités physiques (plus ou moins intenses) et bien-être. En particulier, l'université a déployé des dispositifs¹ (Unim en forme, Lu, ADO), permettant à tout étudiant, quel que soit son niveau, ses capacités, son état de santé, de pouvoir pratiquer une activité physique. Elle déploie également des ateliers de yoga, méditation pleine conscience et de nutrition en complément. L'ensemble de ces dispositifs sont décrits dans le schéma directeur de la vie étudiante (en cours de finalisation).

L'université s'appuie sur ses infrastructures : les installations sportives (gymnase, dojo, salle de danse, terrain omnisport), un pôle de remise en forme, le service de santé et le restaurant universitaire. L'université poursuivra dans les prochaines années, ses innovations dans le domaine de la pratique sportive en utilisant les nouvelles technologies, notamment la réalité virtuelle. **Aucun financement n'est demandé** pour ces développements dans le cadre du COMP.

En parallèle, l'université a obtenu le label de Maison Sport Santé Universitaire (elle est l'une des premières universités à l'obtenir). Ce label permet d'ouvrir une nouvelle offre de pratique de l'activité physique avec une entrée par la santé via le service de santé étudiante : **le sport sur ordonnance**.

Cette offre prend la forme d'une prise en charge individualisée (en individuel ou en collectif) en co-construisant avec l'étudiant un parcours sport-santé adapté à ses besoins et à ses attentes.

En sortie de programme, les étudiants sont orientés vers les pratiques sportives proposées par le SUAPS telles que des pratiques autonomes supervisées (salle de remise en forme) ou des pratiques encadrées (badminton, volley-ball, danse, yoga, etc.).

En collaboration avec le SSE, il est envisagé de proposer à partir de janvier 2024 un parcours promotion de la santé / éducation thérapeutique du "patient".

Dans une période où la pratique sportive est fortement recommandée, où les politiques ministérielles (santé, éducation, enseignement supérieur) prônent une forte incitation à la pratique sportive, le déploiement de ce service permet de compléter l'offre globale de l'établissement, mais surtout va permettre de toucher tous les étudiants, y compris les plus réfractaires au sport.

Le déploiement de ce service nécessite un personnel à temps plein.

¹ Dont certains financés par le DSG

**Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche**

XXXXXXXXXXXX

Le Président de l'université de Nîmes

Benoît ROIG

ANNEXE

Courrier du transfert de la gestion globale de l'antenne de Mende de l'université de Perpignan vers l'université de Nîmes

L'université de Nîmes bénéficie d'un complément de 30 000 euros de fonctionnement afin d'assurer la soutenabilité de la charge d'activité liée au transfert de l'antenne de Mende. Cette enveloppe est allouée à l'Université de Nîmes dans le cadre de son Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) et sera pérennisée à l'issue des trois ans du COMP.



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Service de la contractualisation,
du financement et de l'immobilier
Sous-direction du dialogue stratégique avec les
établissements

DGESIP B1
n° D2024-006632

Affaire suivie par : Eva Fontaine
Tél : 01 55 55 06 92
Mél : eva.fontaine@enseignementsup.gouv.fr
1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Paris, le 26 mai 2024

Madame la directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

à

Monsieur le Président de l'université de Nîmes

Monsieur le Président de l'université de Perpignan

S/C de Madame la Rectrice de la région
académique Occitanie
chancelière des universités

Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation de la région
académique Occitanie

Objet : Transfert de la gestion globale de l'antenne de Mende de l'université de Perpignan vers l'université de Nîmes

Messieurs les Présidents,

Vous avez bien voulu, par courrier en date du 18 mars 2024, me présenter le projet de transfert de la gestion de l'antenne de Mende de l'université de Perpignan (UPVD) vers l'université de Nîmes (UNîmes). Les raisons de cette demande sont clairement identifiées et cette opération a obtenu l'accord des acteurs locaux, permettant de maintenir des activités de formation sur le territoire mendois, ce dont nous pouvons collectivement nous réjouir.

Notre entretien du 26 mars 2024 a été l'occasion de vous faire part de mon soutien pour ce projet et d'identifier les différents volets (immobilier, ressources humaines, accréditation) à clarifier pour la bonne mise en œuvre de ce transfert dont la méthodologie à suivre vous est ici rappelée :

1. L'accompagnement des universités dans la gestion du **transfert des bâtiments** de l'UPVD à UNîmes sera piloté par le rectorat. En premier lieu, la vérification de la propriété des bâtiments concernés déterminera la procédure à suivre.

Dans le cas où le terrain est la propriété de l'État, l'UPVD bénéficie d'une convention d'utilisation, en tant qu'utilisateur d'un bien de l'État. L'UPVD saisit le rectorat et le service local des domaines d'une demande de résiliation de sa convention d'utilisation. Le changement d'utilisateur est effectué par le service local des domaines, procédant ainsi à un transfert d'affectation du bien et non d'une cession.

Dans le cas où le terrain est la propriété de la commune, le transfert de propriété prend la forme d'une cession entre la commune et l'État, conformément à l'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Les universités accompagnées par le rectorat, suivront les étapes suivantes :

- Résiliation de la convention conclue entre l'UPVD et la commune ;
 - Avis des domaines sur la valeur vénale du terrain ;
 - Approbation de la cession par l'organe délibérant de la commune ;
 - Décision approuvant l'acquisition de la Ministre de l'ESR ;
 - Mise en place d'une convention d'utilisation au bénéfice d'UNîmes par le service local des domaines.
2. En matière de **ressources humaines**, le transfert des quatre emplois de l'antenne de Mende, de l'université de Perpignan vers l'université de Nîmes, est soumis au recueil de l'accord des personnels qui occupent les postes concernés après approbation du transfert par les comités sociaux d'administration et les conseils d'administration des deux établissements. L'opération sera également présentée devant le CNESER. L'aboutissement de cette procédure permettra un transfert en emplois et en crédits entre les deux établissements à la date du 1^{er} septembre 2024.
3. En termes d'**accréditation**, ce projet implique l'intégration de nouveaux parcours à l'offre de formation proposée par l'université de Nîmes. Il vous revient de déterminer si vos deux universités souhaitent être co-accréditées sur les formations qu'elles délivreront ou s'il vous est préférable d'être accréditées chacune séparément. Je vous invite donc à communiquer votre décision à mes équipes et à leur transmettre la liste de formations et l'intitulé exact des diplômes concernés par ces modifications d'accréditation.

Pour réaliser cela, l'université de Nîmes se verra **transférer, à compter du 1^{er} septembre 2024, les trois postes de MCF et le poste de PRAG-PRCE vacant** de l'Université de Perpignan pour un montant total de 338 395 € en année pleine valorisés au coût réel pour les postes de MCF occupés et au coût moyen de 43 200 € pour le poste de PRAG-PRCE. Le poste de MCF, pour lequel l'agent n'a pas fait valoir son droit d'option, fera l'objet d'une convention entre l'UPVD et UNîmes.

L'université de Nîmes bénéficiera **d'un complément de 30 000 euros de fonctionnement** afin d'assurer la soutenabilité de cette nouvelle charge d'activité, sans que l'UPVD n'ait à contribuer à son fonctionnement. **Cette enveloppe sera allouée à l'Université de Nîmes dans le cadre de son Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) et sera pérennisée à l'issue des trois ans du COMP.**

En vous remerciant encore de votre engagement constant, je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de toute ma considération.

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Le chef de service adjoint à la directrice générale

Benjamin LEPERCHEY